AR Prefecture

082-218201127-20220414-CM20220414_29-DE Reçu le 19/04/2022 Publié le 19/04/2022

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE 14 avril (14/04/2022)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 08 avril, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Romain LOPEZ, Maire,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, Mme Jessie COTTINET, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Estelle HEMMAMI, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES:

M. Jérôme POUGNAND (représenté par Monsieur Luc PORTES), Adjoint,

Mme Danièle PAPUGA (représentée par Monsieur Pierre PUCHOUAU), M. Robert POMAREDE (représenté par Madame Stéphanie GAYET), M. Jean-Christophe THIERS (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), M. Frédéric GENRIES (représenté par Madame Jessie COTINET), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Madame Claudine MATALA), M. Soufiane ACHCHTOUI (représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. Robert DUPARC (représenté par Monsieur Ignace VELA), Mme Marie CAVALIE (représentée par Madame Estelle HEMMAMI), Conseillers Municipaux.

Monsieur SEGARD est nommé secrétaire de séance.

29 - 14 avril 2022

29. OPAH RU 2019/2024 – Attribution d'une subvention communale à des propriétaires occupants, Monsieur LOPEZ Georges – Dossier Amélioration thermique

Rapporteur: Monsieur PUCHOUAU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des guartiers prioritaires,

Vu le contrat de ville Moissac signé le 10 juillet 2015,

Vu la délibération du 30 juin 2016 approuvant la signature du protocole de préfiguration,

AR Prefecture

082-218201127-20220414-CM20220414_29-DE Reçu le 19/04/2022

Publié le 19/04/2022

Vu la délibération du 18 décembre 2018 autorisant Monsieur le Maire :

- À signer la convention OPAH-RU et tous les actes nécessaires pour sa mise en
- À effectuer les demandes de subventions auprès de l'Agence nationale de l'habitat (A.N.A.H.), du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de tous autres organismes susceptibles de financer cette opération,

Vu la délibération du 5 mars 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer le lancement du marché - suivi animation OPAH-RU par un opérateur extérieur,

Vu la délibération du 26 septembre 2019 autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à valider le cahier des charges des actions d'accompagnement de la ville,

Vu la demande de subvention en date du 15/03/2022 de Monsieur LOPEZ Georges propriétaire occupant, (ménage à revenus très modestes) d'une maison de ville sise 9, Rue Perpigna à Moissac (quartier intermédiaire Poumel/Maroc),

Considérant que Monsieur LOPEZ Georges remplit les conditions pour bénéficier des aides allouées dans le cadre de l'OPAH-RU,

Considérant en effet, que Monsieur LOPEZ Georges met en œuvre des travaux d'économie d'énergie dans sa maison située dans le périmètre défini par la convention. Le montant total de ces travaux TTC est de 12 972 € soit un montant de travaux subventionnables de 9 961 € € HT (chauffage, ventilation, isolation).

Récapitulatif

Adresse immeuble	9, rue Perpigna	Taux
Adicase inimedalic	82200 Moissac	Taux
Montant total travaux TTC	12 872 €	
Montant total HT de travaux subventionnables	9 961 €	
Type de travaux/dossier	Économie d'énergie	
Subvention ANAH	4 981 €	50%
ANAH Prime « Habiter Mieux »	996 €	10% (plafonné à 2000 €)
Primes ANAH	3 000 €	Sortie Précarité + BBC
Conseil Départemental	500 €	Prime
Subvention Ville de Moissac (prime amélioration thermique)	1 000 €	Quartier intermédiaire
Total des subventions	10 477 € (81 %)	
Reste à charge estimé (TTC)	2 395 € (19 %)	

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE de verser à Monsieur LOPEZ Georges une subvention de 1 000 € conformément aux engagements pris avec les partenaires financiers dans le cadre de la convention OPAH-RU.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022,

DIT que cette subvention ne sera versée qu'après réception de la fiche de calcul au paiement par l'opérateur en charge du suivi animation et sous réserve du respect des prescriptions,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à ce dossier.

Pour copie conforme Moissac le 15 avril 2022

Le Maire

Romain L

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :